

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **16 décembre 2020**

L'an deux mille vingt.....

Et le seize décembre.....

à vingt heures.....le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire.

N°104

Date de convocation
9 DECEMBRE 2020

Date affichage
21 DECEMBRE 2020

PRESENTS : M. MOULA N., M. FRANTZ S., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. FEREC P., Mme GARBISO C., Mme WILLI F., M. FACQ J-M, Mme PENING B., M. BARBIER J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., M. AGOSTINI L., Mme DELEPIERE S., M. MARCHAL J-M., Mme PALANIAYE D., M. TSCHANHENZ R., Mme WOLF A-S., M. NADIM F., M. BEN GHOUZI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E.

**ABSENTS REPRESENTES : M. GOUJARD A. par M. FRANTZ S.
Mme DESMETZ C. par Mme GARBISO C.
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.
Mme GAUTIER A. par Mme PALANIAYE D.
Mme GOULET C. par M. BEN GHOUZI P-Y.**

Secrétaire de séance : Mme KLOECKNER C.

OBJET :

Rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019

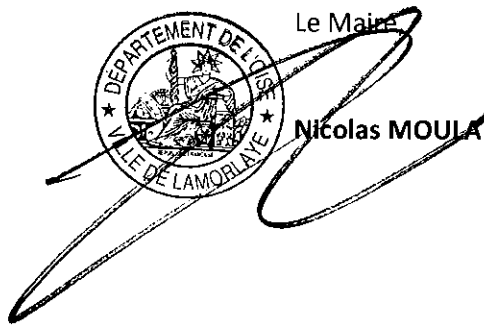
Conformément aux articles L. 2224-5 et D. 2224-1 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est présenté à l'assemblée délibérante. Ce rapport est destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport établi au titre de l'année 2019, ci-joint, et de charger le Maire d'assurer sa mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la Mairie.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi au titre de l'année 2019, joint à la présente délibération, et charge le Maire d'assurer sa mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la Mairie.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,
POUR COPIE CONFORME.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le 21/12/2020 
ID : 060-216003434-20201216-DELIB2020104-DE

Le Maire

Nicolas MOULA